

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-troisième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 21 février 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 7 mars 2005.

Procès-verbal de la deux cent soixante-troisième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 21 février 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES</u> :	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Socio-économique	X	
GENDRON-NADEAU, Marysa Étudiante - Baccalauréat en orthopédagogie	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE</u> :		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ</u> :		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
 <u>SECRÉTAIRE</u> :		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 40.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux de la deux cent soixante et unième (17.01.05) et de la deux cent soixante-deuxième (31.01.05) réunions

2.1 Adoption

2.2 Affaires en découlant

3.- Modification des procédures de signature des chèques

4. Octroi de contrat pour l'achat des pompes thermiques (Pré-achat) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

5. Période d'information et questions

6.- Prochaine assemblée (7 mars 2005)

7.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbaux de la deux cent soixante et unième et de la deux cent soixante-deuxième réunions

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Marysa Gendron-Nadeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante et unième réunion sans modification.

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-deuxième réunion sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux de la deux cent soixante et unième et de la deux cent soixante-deuxième réunions, les suites régulières ont été données.

3.- Modification des procédures de signature des chèques

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources soumet aux membres du Comité exécutif un changement à la procédure de signature des chèques émis par l'UQO. Les procédures de signature des chèques doivent être modifiées par l'introduction de la signature électronique et le retrait de l'utilisation des signatures manuelles et mécanographiques.

Ce changement de procédure s'inscrit dans le programme de modernisation des processus d'affaires par l'introduction des chèques imprimés au laser (comparativement à une imprimante à points) et à l'impression des signatures électroniques sur tous les chèques.

Présentement, les chèques inférieurs à 5 000 \$ ainsi que certains chèques à l'ordre des différents paliers de gouvernement sont signés mécanographiquement, tandis que les autres chèques d'une valeur supérieure à 5 000 \$ sont signés manuellement par deux des cinq personnes autorisées soient le recteur, le V.R.E.R., la V.R.A.R., le secrétaire général et le directeur du Service des finances.

La nouvelle procédure entraînera les changements suivants :

- La liste des chèques à être émis devra être signée par deux des cinq personnes autorisées avant que l'impression des chèques ne soit lancée par le Directeur ou un des agents de la gestion financière du Service des finances.
- L'impression des chèques sera autorisée par l'utilisation d'un mot de passe réservé à cet effet.
- L'introduction de cette nouvelle procédure entraînera une amélioration du contrôle interne puisque tous les chèques émis ainsi que les dépôts directs seront revus par les autorités compétentes avant leur émission.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 258-CX-1142 concernant la modification des procédures de signature des chèques, laquelle est jointe en appendice.

4.- Octroi de contrat pour l'achat des pompes thermiques (Pré-achat) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Comité exécutif que dans le but de respecter les échéanciers de financement de Développement économique Canada, la construction du Centre de recherche en

technologies langagières se fera par lots de construction.

Un appel d'offres publiques a été fait afin de choisir une firme pour fournir cent neuf (109) pompes thermiques. L'analyse des soumissions reçues a été faite par la firme GÉNIVAR, mandatée à cette fin par le conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030 et 278S-CA-4031) et le consortium d'architectes « *Fortin Corriveau Salvail* » « *Menkes Shooner Dagenais Letourneux* » mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolution 278S-CA-4033).

La plus basse soumission conforme est celle de la compagnie *Longhill Energy Products (Climate Master)* au montant de 125 743 \$ plus taxes.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 263-CX-1143 concernant l'octroi de contrat pour l'achat des pompes thermique (pré-achat) pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières, laquelle est jointe en appendice.

5.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 7 mars 2005 à 12 h15, si besoin il y a.

6.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h.

Le président d'assemblée

Le secrétaire